

## Bulletin du Conseil communal de Lausanne

Séance du 6 décembre 2023

9<sup>e</sup> séance publique à l'Hôtel de Ville, le 6 décembre 2023, à 19 h 30

Sous la présidence de M. Matthieu Carrel, président

### Sommaire

(Insérer sommaire)

TEXTE PROVISOIRE

## Séance

**Membres absents excusés :** Mme Isabelle Bonillo ; M. Jean-Pascal Gendre ; Mme Alice Girardet ; Mme Nawel Khemissa ; Mme Feryel Kilani ; Mme Gaëlle Kovaliv ; Mme Sevgi Koyuncu ; Mme Virginie Kyriakopoulos ; M. Jean-Luc Masson ; Mme Ariane Morin ; M. Fabrice Moscheni ; M. Joan Pain ; Mme Tatiana Taillefert ; Mme Anaïs Timofte ; Mme Maurane Vouga.

**Membres absents non excusés :** Mme Virgine Cavalli ; M. Nicolas Hurni ; M. Mountazar Jaffar ; M. Olivier Marmy ; M. Antoine Piguet ; M. Onaï Raymond ; Mme Clara Schaffer

Membres présents	78
Membres absents excusés	15
Membres absents non excusés	7
<b>Effectif actuel</b>	<b>100</b>

A 19 h 30, à la salle du Conseil communal, à l'Hôtel de Ville.

## Communication

Absence de Mme Émilie Moeschler, municipale et départ de M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal

**Le président** informe l'Assemblée de l'absence de Mme la municipale en charge de Sports et cohésion sociale et du départ du municipal ne charge de Sécurité et économie à 21 h 30.

## Autorisations d'achats pour l'exercice 2024

Préavis N° 2023/50 du 12 octobre 2023

*Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant*

Discussion

**M. Paulraj Kanthia, rapporteur pour la Commission des finances :** – Je n'ai rien à ajouter à mon rapport.

La discussion n'est pas utilisée.

**M. Paulraj Kanthia, rapporteur pour la Commission des finances :** – A l'issue des discussions, la Commission des finances accepte les conclusions du préavis 2023/50 et propose au Conseil d'en faire de même, avec 8 acceptations, 0 non et 3 abstentions.

**Le Conseil, par 46 oui, 0 non et 19 abstentions, approuve les conclusions de la commission.**

(insérer délibéré)

## Travaux de rénovation et de réhabilitation des parcs et domaines Crédit-cadre annuel 2024

Préavis N° 2023/49 du 5 octobre 2023

*Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant*

Discussion

**M. Mathias Paquier (V'L), rapporteur remplaçant pour la Commission des finances** : – Je n'ai rien à ajouter au rapport.

La discussion n'est pas utilisée.

**Le Conseil, par 48 oui, 3 non et 14 abstentions, approuve les conclusions de la commission.**

(insérer délibéré)

---

**Crédits supplémentaires pour 2023 (2<sup>e</sup> série)**

Préavis N° 2023/53 du 26 octobre 2023

*Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant*

Discussion

**Mme Angélique Chatton (Les Verts), rapportrice pour la Commission des finances** : – Je n'ai rien à ajouter au rapport

La discussion n'est pas utilisée.

**Mme Angélique Chatton (Les Verts), rapportrice pour la Commission des finances** : – A l'issue des discussions, la Commission des finances accepte les conclusions du préavis à l'unanimité et propose au Conseil d'en faire de même.

**Le Conseil, par 59 oui, 2 non et 6 abstentions, approuve les conclusions de la commission.**

(insérer délibéré)

---

**Autorisations d'achats informatiques et financement des projets informatiques non couverts par un préavis spécifique**

Préavis N° 2023/52 du 12 octobre 2023

*Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant*

Discussion

**M. Mathias Paquier (V'L), rapporteur remplaçant pour la Commission des finances** : – Je n'ai rien à ajouter au rapport.

La discussion n'est pas utilisée.

**M. Mathias Paquier (V'L), rapporteur remplaçant pour la Commission des finances** : – La commission vous encourage à accepter ce rapport. Je n'ai malheureusement pas retrouvé la détermination, mais je crois me rappeler que c'est à l'unanimité.

**Le Conseil, par 60 oui, 0 non et 8 abstentions, approuve les conclusions de la commission.**

(insérer délibéré)

## Rapport de la Commission permanente de gestion Gestion municipale pour 2022 et réponses aux quinze observations de la Commission permanente de gestion

Rapport

(insérer rapport)

Discussion

**Mme Anna Crole-Rees, présidente de la Commission de gestion** : – Je n'ai rien à ajouter au rapport en tant que tel. Par contre, comme le président de la Commission des finances, j'aimerais faire quelques remerciements, et je pense que c'est important.

J'aimerais remercier l'ancienne présidente, qui a mené la barque pour ce rapport de gestion que vous avez peut-être entre les mains et que vous connaissez peut-être par cœur. J'aimerais remercier aussi toutes et tous les commissaires pour leur engagement et les débats enrichissants et constructifs, mais j'aimerais surtout remercier nos conseillères et conseillers municipaux et les chefs de service pour nous avoir reçus, répondu à nos nombreuses questions, pour leur temps et, plus particulièrement dans le cadre de cette Commission de gestion, pour leur patience.

En effet, patience, pourquoi ? Depuis le début de la législature, il y a eu, je pense, plus de changements dans la composition de la COGES que durant les années précédentes. Je prends un exemple un peu extrême : les SIL, qui ont déjà fait la connaissance de deux équipes en quatre ans, auront la chance, le plaisir, l'opportunité de répondre aux questions d'une nouvelle équipe dès le printemps prochain. Alors, merci pour leur patience.

**Mme Karine Roch (Les Verts)** : – Pour faire un petit rappel de quel est le rôle de la Commission de gestion, de laquelle j'ai le plaisir de faire partie. On examine et on rédige un rapport de gestion sur, justement, la gestion de la Municipalité. Donc, on a toujours à peu près une année de retard, puisqu'on s'occupe uniquement du passé, on ne fait pas de cogestion, on ne s'occupe pas du présent.

Effectivement, comme l'a dit Mme Crole-Rees, on va faire des visites dans les différents services des différentes directions de l'administration, au terme desquels les commissaires formulent des observations sur la gestion municipale. En l'occurrence, cette année, il y en a eu quand même une quinzaine qu'elle a transmis à ladite Municipalité pour éclaircissement. S'ensuit un petit aller-retour entre les réponses municipales et les demandes réitérées de la COGES de précision sur ces réponses. Sur les quinze observations, on a demandé des précisions sur six de ces observations. Ensuite, on a une dernière entrevue avec le syndic. Au cours de celle-ci, nous avons aussi eu le plaisir d'avoir les secrétaires générales et secrétaires généraux des directions. Et là, on fait vraiment le point sur ces questions ouvertes.

Mais c'est vrai que nous devons quand même dire que, pour plusieurs de ces réponses, nous restons un peu sur notre faim. Nous aurions aimé avoir quelquefois plus de précisions. Il nous semble aussi que des jalons qui mettraient en application ces réponses de la Municipalité dans le temps sont parfois manquants.

J'aimerais profiter aussi de ce moment pour remercier Mme Patricia Pacheco, notre secrétaire adjointe du Conseil communal, mais secrétaire pour la COGES, qui fait un travail remarquable en nous préparant les dossiers, en restituant dans les procès-verbaux la teneur de nos discussions. Mme Pacheco a aussi rendu le travail plus efficace en commençant à tenir un fichier qui joue le rôle un peu de boussole pour les points que nous relevons à la COGES et les tâches qui sont aussi liées à des demandes que nous recevons de l'extérieur. Ce fichier était fort utile.

Sur les raisons des observations, il y a en gros deux grands chapitres que nous avons touchés. C'est l'aspect de l'informatisation de l'administration. Elle est en route, mais il reste encore beaucoup à faire dans certains services. Les besoins sont divers. Ils peuvent aller du traitement centralisé des données des administrés – la 10<sup>e</sup> observation – à un besoin de matériel informatisé pour accomplir au mieux les missions de certains services – la 2<sup>e</sup> observation.

Le Plan climat a aussi retenu notre attention. C'est un dossier phare de cette législature. Il apparaît en filigrane dans les sujets évoqués lors de nos visites. Par nature transversal, le Plan climat concerne de près plusieurs services. On pense bien sûr au Plan canopée, à la rénovation des bâtiments ou à la gestion numérique. La COGES avait formulé une observation sur la gestion en 2021 déjà. Elle a dû réitérer cette demande dans ce dernier rapport. Nous redéposons une observation dans ce sens – 7<sup>e</sup> observation.

**M. Yusuf Kulmiye (soc.)** : – Je tenais juste à prendre la parole très rapidement pour, tout d'abord, remercier notre ancienne présidente et notre présidente actuelle de la Commission de gestion. Je tenais aussi à remercier la Municipalité, ainsi que les différents chefs de service pour l'accueil qu'on a pu recevoir. Je dois avouer qu'en tant que nouveau commissaire de gestion et ma co-commissaire, qui était elle aussi nouvelle, on a reçu un accueil vraiment agréable. On a pu poser parfois des questions qui ont peut-être un peu embêté, peut-être mis un peu mal à l'aise, mais ça nous a aussi permis de mieux comprendre toutes ces questions dont on nous parle au gré des séances du Conseil communal. En ce sens, c'est toujours appréciable d'avoir un appui, tant dans nos institutions, mais aussi au sein de notre commission. Encore une fois, vous remercier, madame la présidente et l'ancienne présidente.

**Le Conseil, par 70 oui, 0 non et 3 abstentions, approuve les conclusions de la Commission de gestion.**

(insérer délibéré)

## Questions orales

### Question

**Mme Marlène Bérard (PLR)** : – J'ai une question qui s'adresse à Mme Litzistorf s'agissant de l'introduction du taux d'intérêt de référence, plus précisément de ce qui a été annoncé récemment, à savoir le fait qu'il a été augmenté dernièrement, permettant éventuellement aux bailleurs d'augmenter jusqu'à 3% le montant des loyers, pour autant que les baisses qui ont eu lieu tout au long de ces dernières années ont naturellement été répercutées sur les loyers. Ma question est dès lors la suivante : pour la Municipalité, notamment s'agissant des immeubles dont est propriétaire la Ville de Lausanne et pour lesquels elle perçoit des loyers, c'est de savoir si la Ville entend faire valoir la possibilité d'augmenter les loyers pour les adapter à ce nouveau taux et, si oui, à quel montant cette augmentation est prévue.

### Réponse de la Municipalité

**Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture** : – Merci pour cette question tout à fait légitime, car, comme tout un chacun et toute une chacune l'ont vu, ce taux a été augmenté à 75% vendredi passé. Comme on l'a dit hier quand on a discuté d'un amendement de M. Conscience, on a rappelé qu'il y avait déjà eu des informations données sur l'interpellation urgente de M. de Vargas, où il n'y aurait pas de campagne généralisée de hausses de loyers dans l'immédiat. Aujourd'hui aussi, comme vous venez de l'évoquer dans votre question et l'articulation de votre question, on voit qu'il ne serait pas pertinent de faire une hausse de loyers généralisée, mais d'aller au cas par cas. Comme vous l'avez aussi évoqué, ça dépend du moment auquel le locataire a contracté son bail et quand ça a été fait dans le temps. C'est bien, comme je l'ai évoqué hier soir sur cet amendement de M. Conscience, au cas par cas que nous regarderons ces hausses, si elles doivent avoir lieu.

### Question

**M. Louis Dana (soc.)** : – Ma question s'adresse à M. le syndic. Nous avons appris dernièrement que la Clinique de La Source allait déménager sur le site de Beaulieu. Et voilà, ça pose quelques questions. C'est un projet, je pense, qu'on peut saluer, mais la question principale, c'est ce qu'il adviendra du site actuel de La Source et peut-être du développement futur du quartier autour de ce bâtiment. Peut-être aussi quelques précisions sur ce qu'il adviendra du site de la Clinique de La Source à Beaulieu, comme cela nous a été annoncé.

## Réponse de la Municipalité

**M. Grégoire Junod, syndic** : – Peut-être quelques mots d'abord sur le site de Beaulieu pour vous rappeler, vous le savez sans doute, mais que l'école de La Source est déjà pour partie dans les locaux de Beaulieu, dans le corps central du Palais de Beaulieu. C'est des surfaces qui sont actuellement louées à Beaulieu SA. C'est dans cette surface-là que nous avons actuellement l'hôpital simulé, une partie de l'école, des auditoriums, des salles de cours et une partie aussi du centre d'innovation de La Source. L'autre partie de l'école se trouve sur les locaux actuels de La Source, où il y a effectivement regroupé la clinique, le centre ambulatoire – médecine d'urgence et centre ambulatoire – et puis une partie de l'école. Effectivement, La Source, et cela a aussi rejoint les intentions de la Ville, La Source a manifesté sa volonté de pouvoir regrouper l'ensemble de cette activité sur un site unique.

Parallèlement à ça, nous souhaitons, depuis quelque temps déjà, vous l'aviez aussi validé, pas formellement, mais c'était indiqué dans les préavis qu'il y a eu sur le site de Beaulieu, nous souhaitons pouvoir donner une orientation économique au site de Beaulieu autour des questions de sport, santé au départ et puis s'est ajouté dans le développement du projet de travailler autour des questions de sport, santé et de nutrition, avec un objectif central, c'est de considérer que Lausanne est la capitale olympique, regroupe les fédérations sportives internationales, que nous avons développé, autour de cette identité-là, un écosystème important, avec la présence d'une cinquantaine de fédérations internationales, le siège du CIO, quelques institutions internationales dans le domaine du sport, comme le Tribunal arbitral du sport ou l'Agence mondiale antidopage, et puis une place scientifique importante aussi dans le domaine sportif, avec des filières dans le domaine du sport qui sont maintenant fortement reconnues au niveau international, qui ont été beaucoup développées à Lausanne dans le domaine du sport, du management du sport et de toutes les intersections entre les questions de sport, de santé, de nutrition.

Une chose nous manque quand même dans l'écosystème, qu'aujourd'hui Lausanne n'a pas complètement développé, c'est le pendant économique de tout ça. Nous devrions pouvoir, avec cette centralité que nous avons en matière de sport international, le développement des Hautes écoles dans le domaine sportif, nous devrions pouvoir créer effectivement, autour de ces deux pôles, un troisième pôle, qui soit un pôle économique qui permette de créer, d'être un lieu où des entreprises se créent autour de ces questions de sport, et notamment de ces questions de sport bien-être, c'est-à-dire de relations entre la santé, le vivre mieux et l'activité physique. On voit bien que là autour, Lausanne a beaucoup d'atouts. Je citais les fédérations internationales et la place universitaire, mais on peut citer quelques grandes entreprises dans le domaine de la nutrition, je pense bien sûr à Nestlé, on peut citer quelques grandes pharmas qui sont aussi installés dans la région lausannoise, ou plus largement sur l'arc lémanique. On peut élargir ça aussi au domaine des montes. Bref, on a quelques éléments qui devraient nous permettre de développer la place économique lausannoise à l'intersection de ces questions de sport, santé, nutrition.

A partir de là, les projets se sont un peu croisés, parce qu'on s'est dit qu'autour de La Source, qui a à la fois un volet de formation extrêmement important, qui est, je le rappelle, une fondation d'utilité publique, c'est-à-dire un modèle assez vertueux, où tous les bénéfices générés par l'activité de la clinique privée sont des bénéfices qui sont réinvestis au sein de la fondation d'utilité publique pour la formation des infirmières et des infirmiers. La Source a donc à la fois un volet de formation avec l'école d'infirmières et d'infirmiers, un volet médical avec la clinique et le centre ambulatoire, et puis un volet important aussi avec le SILAB autour des questions d'innovation, et notamment d'incubateur d'innovation. Autour de ce projet, on s'est dit que si La Source pouvait effectivement venir sur le site de Beaulieu, en prenant environ 25 000 m<sup>2</sup> de surface de plancher sur les 60 000, 70 000 qui vont pouvoir être développés sur l'ensemble du secteur Halles Nord, front Jomini, parallèlement au site, au Centre de congrès et d'exposition, c'est-à-dire au Palais de Beaulieu et aux Halles Sud, on avait sans doute la possibilité, autour de cette structure, de construire effectivement un environnement favorable pour développer un hub, un centre, autour des questions de sport, de nutrition et de santé.

C'est la raison pour laquelle nous avons, depuis maintenant deux ans, consulté toute une série de partenaires publics, privés. Je citais une série d'entreprises, qui ont été approchées des partenaires publics, notamment les Hautes écoles, le Biopôle, l'EPFL Innovation Park, qui a aussi été approché, l'Université, le CHUV, pour constituer une structure rapprochée. C'est ce qu'on a appelé le groupe consultatif qu'on a maintenant mis sur pied, qui regroupe une partie de ces partenaires-là, qui sera

conduit et piloté par Inartis, qui est notamment en charge de l'incubateur qui existe maintenant à Renens, que vous connaissez peut-être pour certaines et certains d'entre vous, pour pouvoir effectivement, autour de La Source, concevoir un projet sur le reste du site de Beaulieu qui cumule différentes fonctionnalités, à la fois, bien sûr, une partie de relocalisation des activités que nous avons maintenant dans les Halles Nord, des activités sportives, de manière à ce que ce centre garde aussi une centralité de ville et de quartier à l'usage de toute la population, des activités commerciales, de restauration, qui devront aussi être développées sur le site pour que Beaulieu soit un vrai cœur de ville. Et puis, parallèlement à ça, et c'est évidemment l'objet de ce groupe consultatif, construire, nous aider à construire un projet autour des questions de sport, d'innovation et de nutrition.

C'est donc cette étape-là dans laquelle nous sommes maintenant engagés, de manière à pouvoir bien définir le programme, les besoins, les investisseurs possibles, puis, ensuite, de pouvoir passer à la deuxième étape, qui sera l'étape probablement la plus compliquée et en même temps la plus importante, des recherches d'investisseurs pour que nous puissions ensuite développer ces projets et vous soumettre le moment venu des droits de superficie, puisque Lausanne est propriétaire de l'ensemble des terrains du site de Beaulieu.

Voilà pour les grands axes du projet et le stade actuel de développement dans lequel nous nous trouvons, mais avec, j'en suis convaincu, et c'est en tout cas la conviction aussi de la Municipalité, un très gros potentiel pour Lausanne de positionnement de la Ville sur le plan économique. On a déjà évoqué souvent dans ce Conseil, Lausanne est une Ville qui a un peu de retard en termes d'emploi par rapport aux autres agglomérations de Suisse. C'est vrai de la ville comme de l'agglomération lausannoise, d'ailleurs, plus largement, sauf qu'on en connaît extrêmement bien les raisons. Donc on a aussi besoin, sur un certain nombre de sites, de compléter nos projets de développement de logements par des projets de développement économique. Le site de Beaulieu s'y prête évidemment extrêmement bien et il est bien positionné pour ça, avec à la fois le Centre de congrès, qui est déjà existant, et puis la possibilité effectivement de développer autour de La Source un environnement favorable pour un hub autour des questions de santé, de sport et de nutrition.

L'horizon de développement, c'est 2026-2027 pour le démarrage des chantiers, ce qui signifie une fin de chantier plutôt à l'horizon 2030. A partir de là, effectivement, on pourra réfléchir à ce que deviendront les surfaces actuelles de La Source. Rien n'est à ce jour écrit. Il faut savoir que ces surfaces sont aujourd'hui colloquées en termes d'affectation aux zones d'utilité publique, donc il faudra que nous trouvions avec La Source un terrain d'entente sur le développement possible de ces secteurs. Est-ce que c'est un prolongement de ce qu'on fera sur Beaulieu ? Est-ce que c'est des structures hôtelières ? Est-ce que c'est de l'habitation ? Est-ce que c'est d'autres activités économiques ? Tout est à ce stade encore ouvert. Les choses ne sont donc pas écrites par rapport à ça et on aura l'occasion certainement d'en rediscuter d'ici là. On a quelques années devant nous puisque, évidemment, le site de ce qui sera l'ancien site de La Source ne pourra commencer à se développer qu'une fois que La Source aura déménagé.

Voilà où nous en sommes à l'heure actuelle, mais effectivement, on a un potentiel de développement important pour Lausanne, qui devrait aussi pouvoir justifier et accélérer, je l'espère aussi, le développement du m3, puisque c'est évidemment un des atouts très favorables du secteur. Nous aurons une station de métro sur le site de Beaulieu. Voilà ce que je peux vous dire sur l'état actuel du projet.

#### Question

**M. Valentin Christe (EàG) :** – Le Conseil des Etats vient d'accepter l'entrée en matière sur le projet de révision de la Loi fédérale sur la protection de l'environnement. Dans sa mouture actuelle, le texte prévoit des subventions fédérales qui oscillent entre 40 et 60% des coûts d'assainissement des terrains pollués par diverses substances. Il va de soi que notre commune est concernée au premier plan par ces questions en raison de la pollution bien connue à la dioxine, résultant de l'ancienne usine d'incinération du Vallon. Ma question est la suivante : qui assumera les coûts non couverts par la Confédération, respectivement où en sont les négociations menées par la Municipalité avec les différents acteurs concernés par cette problématique ?

## Réponse de la Municipalité

**Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture :** –

Heureusement que l'on suit l'actualité comme il se doit, à défaut de recevoir les questions par avance.

Oui, comme vous l'avez vu, le Conseil des Etats a discuté de ce point dernièrement et il n'y a pas que cette bonne nouvelle que vous venez d'annoncer, monsieur Christe, à savoir qu'il y aurait une possibilité, parce que maintenant, les usines d'incinération seraient dans la liste qui permettrait – je fais un raccourci – de pouvoir profiter des financements fédéraux de ce fonds OTAS à hauteur de 40%. Il n'y a pas seulement cela qui est une bonne nouvelle. Vous l'avez peut-être vu ou peut-être ça vous a échappé, mais il y a aussi l'effet rétroactif qui est proposé, qui était avant à 2001, et qui sera aujourd'hui à 2007, ce qui tombe bien, puisque ça couvrira l'entier de l'activité et de l'exploitation de l'ancienne usine d'incinération du Vallon. Donc ça, c'est la deuxième bonne nouvelle.

Comme vous l'avez évoqué, maintenant, il reste encore à couvrir 60% des coûts en cas d'assainissement des terrains. L'assainissement est toujours suspendu à ces discussions sur la Loi sur la protection de l'environnement concernant les seuils qui seront introduits ou pas, par ricochet, dans l'ordonnance. Tout comme la définition des espaces sur lesquels on sera potentiellement amené à faire de l'assainissement. Tout ça pour dire qu'il y a deux types d'espaces qui sont discutés aujourd'hui : les places de jeux publiques/privées et les jardins publics/privés. Ces éléments très précis ont été discutés par la CEATE au sein du Conseil des Etats. Il va aussi falloir, vous le savez bien, que ces points soient ensuite discutés – et ça, ce sera l'année prochaine – au sein du Conseil national.

Aujourd'hui, en toute transparence, par rapport à ces éléments que je viens d'évoquer sur les types d'espaces, on a demandé à notre avocate dédiée maintenant à ces affaires des dioxines de faire un point assez précis avec les juristes de l'Office fédéral de l'environnement pour voir dans quel sens peuvent évoluer les décisions qui ont été prises au sein de cette commission et comment ça peut évoluer au sein des Etats et au sein du National.

Tout ça pour revenir sur votre question : qui prendra en charge ces 60% restants ? Ça dépendra justement de ces éléments, mais aussi, dans l'histoire récente, quand il y a eu une activation de ces fonds, c'est ensuite au Canton, aux pollueurs, et à la Commune de s'arranger pour des clés de répartition. Et ça, c'est ce qui est déjà indiqué dans le cadre des bases légales en vigueur aujourd'hui. C'est ce travail qu'il faut faire ensuite, justement, de discuter et de négocier et de regarder cette clé de répartition sur ces 60%.

On se réjouit de venir prochainement, une fois qu'on aura réglé ce détail, on va dire, qui n'en est pas un, sur ces différents éléments qui sont discutés maintenant au sein des chambres- On se réjouit, avec le Canton, de venir communiquer comme il se doit sur l'ensemble du dossier, avec cette partie qui est importante, comme vous l'évoquez dans le cadre de votre question, d'un point de vue juridique, et puis aussi les autres avancées que nous avons faites, que le Canton, respectivement, a faites, notamment en termes de santé et de recherche sur la santé.

## Question

**Mme Karine Roch (Les Verts) :** – C'est une question un peu plus légère. Au fil de mes balades dominicales dans le quartier de Bois-Gentil, je suis tombée sur un panneau avec un plan du quartier avec le numéro des immeubles et les rues. C'est vrai que ce quartier, il est assez emmêlé. Ce panneau est en très mauvais état, à peine lisible encore, mais je me suis demandé si la Municipalité serait disposée à installer dans les quatorze quartiers lausannois de tels plans de quartier à un endroit stratégique pour être vus, bien visibles. Ces plans pourraient mettre en valeur la personnalité propre des différents quartiers lausannois. Outre les accès, ils pourraient aussi faire figurer des bâtiments publics ou lieux remarquables, construits ou naturels. Il serait un complément au fléchage des itinéraires piétonniers déjà initiés. Et puis, pratiquement, si tout un chacun a dans sa poche un smartphone équipé d'un GPS, un plan physique affiché offrirait une mise en valeur des quartiers et serait utile tant aux visiteurs extérieurs à la ville qu'aux habitants à la découverte de leur environnement proche.



## Réponse de la Municipalité

**Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité :** – C'est un objectif tout à fait louable que de vouloir indiquer les éléments marquants ou le site du quartier.

C'est vrai qu'à ce stade, ce n'est pas une réflexion que nous avons eue. Il y a – alors, ce ne sont pas ceux des quartiers – quelques plans de ville qui sont affichés, derrière des affiches au centre-ville. A ce stade des réflexions – c'est une question orale –, nous ne sommes pas complètement convaincus que ce soit le bon moyen d'atteindre vos objectifs. Nous avons fait plutôt un travail pour épurer le domaine public et ne pas avoir trop de forêts de panneaux. Donc la proposition n'irait pas tout à fait dans ce sens-là. Et puis, la mise à jour serait très compliquée, en comparaison des outils technologiques que nous avons aujourd'hui, où à peu près tout se trouve sur des applications géolocalisées, y compris l'application de la Ville, qui indique de très nombreuses prestations, des points d'intérêt de manière géolocalisée.

Pour notre part, en termes de signalétique légère, c'est vrai que nous nous concentrons surtout sur la signalisation des itinéraires piétons, qui d'ailleurs, pour certains, ont des panneaux qui indiquent aussi au départ et à l'arrivée quelques éléments remarquables. Il y a aussi tout le projet, chez le syndic, de signalétique touristique. Voilà en tout cas, à ce stade, les réflexions du côté de ma direction. Je crois que le syndic veut compléter sur les éléments plus touristiques, j'imagine.

**M. Grégoire Junod, syndic :** – Très brièvement, effectivement, vous dire que, et ça rejoint en partie vos préoccupations, on a une réflexion, qui d'ailleurs ne date pas d'hier, qui a mis beaucoup de temps à tomber, disons, sur un projet qui va maintenant pouvoir se développer, qui est le projet en lien avec la question de signalisation, soit la signalétique touristique. C'est un enjeu important à Lausanne, notamment avec la topographie. Ce n'est pas une ville dans laquelle il est tout simple de se repérer.

Le projet sur lequel nous travaillons aujourd'hui, c'est de privilégier une signalétique qui s'articule, aussi pour les raisons que Mme Germond a évoquées, pour ne pas inonder le domaine public de panneaux divers qui ne seront rapidement plus à jour, mais une signalétique qui ait comme armature le réseau de transports publics, à la fois métro et, bien sûr, réseau de bus, et qui, effectivement, permette, quand on descend à un arrêt de bus, d'avoir, comme c'est le cas dans d'autres villes en Europe, un plan du quartier, une signalisation à la fois des curiosités touristiques principales quand il y en a dans les quartiers, et puis des éléments de services publics, pour qu'on puisse faire le lien, finalement, entre une signalétique touristique et une signalétique plus usagers locaux, qui rechercheraient dans le quartier des bureaux d'administration ou que sais-je d'autre, donc tous les points d'intérêt qu'il peut y avoir dans un quartier, à la fois sur le centre-ville, s'agissant bien sûr des grands lieux touristiques, mais plus largement de tous les éléments qui mériteraient d'être signalés. Et l'idée est effectivement de pouvoir construire cette armature de signalétique autour du réseau de transports publics.

## Question

**M. Elouan Indermühle (UDC) :** – Récemment, nous avons appris que les JO 2030, nouvelle version, seront attribués à la région Auvergne-Rhône-Alpes. La candidature suisse est donc écartée. Il semble que l'idée des jeux délocalisés sur de nombreux sites n'ait pas plu au CIO. Et il se murmure que la Suisse pourrait accueillir les Jeux olympiques de 2038. Ma question est la suivante : quelle est la position de la Municipalité sur une possible candidature de Lausanne, capitale olympique ? Et si la Municipalité devait envisager de participer à une candidature suisse, comment et par quels moyens entend-elle mettre en avant les atouts de notre ville ?

## Réponse de la Municipalité

**M. Grégoire Junod, syndic :** – Peut-être d'abord une information s'agissant de la candidature de la Suisse pour 2030, pour dire que Lausanne était destinée, dans ce projet qui a été porté par Swiss Olympic au départ, était destinée à accueillir la cérémonie d'ouverture et les compétitions de patinage artistique, éventuellement les compétitions de Short Track. C'est ce qui avait été envisagé dans le projet de candidature. Dans ce cadre-là, nous avons indiqué, par une décision municipale, à Swiss Olympic, à la fois notre disposition à accueillir des compétitions, mais plus largement notre grand intérêt à pouvoir participer à ce projet et, cas échéant, à apporter quelques garanties financières ; elles étaient limitées dans le projet de 2030, mais quelques garanties financières qui

auraient dû être apportées par la Commune, notamment en termes de mise à disposition des infrastructures existantes et de frais de sécurité. Ça, c'était pour le projet 2030.

Peut-être quelques éléments quand même sur ce projet-là pour bien comprendre les raisons pour lesquelles ce projet n'est pas allé à bout. Ce n'est pas tant la décentralisation. Je sais que cet élément est beaucoup ressorti des médias, mais en réalité, il faut savoir que le projet de JO 2030 est un projet qui est récent, c'est-à-dire que la candidature est arrivée extrêmement tard dans le processus. L'étude de faisabilité a été menée cet automne, avec des résultats qui sont arrivés dans le courant de l'automne, soit quelques semaines tout juste avant que le CIO engage sa phase de dialogue rapprochée avec les villes ou les régions candidates retenues pour 2030. Il n'y en a eu qu'une, finalement, effectivement, les Alpes françaises. Ce qui a surtout fait défaut dans le projet suisse, c'est un manque de soutien politique affiché, notamment de la part du Conseil fédéral. Situation très différente dans les autres pays qui ont porté des candidatures. C'est important de le relever.

Le deuxième élément, le plus déterminant, c'est que le droit suisse, et on en est extrêmement fiers, il ne s'agit pas de remettre ça en doute, est un droit qui garantit des droits populaires et qui, au-delà d'un possible référendum national qui n'aurait pas forcément été nécessaire pour les montants qui étaient prévus dans le cadre de possibles JO 2030, évidemment, peut donner place quand même à toute une série de référendums locaux, cantonaux, communaux, dans toutes les villes, régions, cantons, qui étaient susceptibles d'accueillir des compétitions, y compris pour les crédits modestes, y compris par le droit d'initiative populaire. Il peut y avoir, entre 2024 et 2030, dans une des villes ou dans un des cantons qui devait accueillir des compétitions, une initiative qui souhaite que la population se prononce sur le fait de ne jamais accueillir de jeu. C'est des choses qui sont possibles en démocratie suisse. Et évidemment, le CIO souhaitait qu'à partir du moment où il ouvrait un dialogue rapproché avec une ville, notamment avec un horizon aussi court qu'entre 2024 et 2030, cette question-là soit réglée avant. Et ça, effectivement, la Suisse n'était pas en mesure de le garantir pour 2030.

La bonne nouvelle dans la décision qui a été rendue par le CIO, et qui n'était au départ pas prévue, il était prévu que le CIO ouvre un dialogue rapproché pour les jeux pour 2030 et pour 2034 avec des villes retenues ou des régions retenues pour 2030 et 2034, ce qu'il a fait avec les Alpes françaises pour 2030 et Salt Lake City pour 2034. Il n'était pas prévu qu'il se prononce sur 2038. Et ce qu'a indiqué le CIO, c'est que la Suisse, si elle entendait déposer un dossier d'ici 2026-2027 qui soit entièrement ficelé, à la fois sur le plan financier, à la fois sur le plan de la localisation du ou des villages olympiques, des sites de compétition, qu'elle ait assuré au préalable le soutien populaire nécessaire, puisqu'en Suisse, on a besoin d'un soutien populaire, ou en tout cas qu'on ait réglé, épuisé les droits de référendum, que si la Suisse souhaitait porter cette candidature, eh bien, elle serait la seule candidate retenue pour 2038. Ce serait la seule destination avec laquelle un dialogue rapproché serait ouvert. Donc on peut voir le verre à moitié vide ou à moitié plein. Il y a bien sûr une déception de la part des porteurs de projet pour 2030, mais en même temps, il y a une réelle ouverture pour une candidature en 2038, ce qui peut laisser le temps aussi à la Suisse, avec les rythmes démocratiques qui sont les siens, de porter un projet pour 2038.

La Municipalité ne s'est pas prononcée encore sur cette question-là, mais je peux m'imaginer que sur les conditions qui étaient posées pour 2030, à savoir des Jeux durables, qui s'appuient sur les infrastructures existantes, si nous étions partis partant pour 2030, nous pourrions l'être aussi pour 2038. Sans doute qu'il y aurait l'occasion pour la Suisse de porter un projet commun autour du sport, qui s'intègre aussi dans une dimension d'évolution des Jeux d'hiver, qui est aussi souhaitée par le CIO, en lien aussi avec les évolutions climatiques, qui a sans doute une carte à jouer intéressante pour la Suisse. Ça ne va pas dépendre, évidemment, que de Lausanne.

Un des atouts du projet suisse, notamment en termes d'infrastructures existantes, était aussi la décentralisation, avec les inconvénients que ça peut aussi poser, mais c'est probablement aussi dans ce cadre-là que s'inscrirait un possible projet pour 2038. A titre personnel, j'y serais très favorable. Je souhaiterais, évidemment, que, si ce projet-là devait être poursuivi par Swiss Olympic, poursuivi par les autorités fédérales, Lausanne, comme capitale olympique, puisse bien évidemment y jouer un rôle. Je pense qu'on aurait une carte en termes de développement et de promotion du sport. On l'a aussi montré avec les JOJ, de mobilisation aussi de la population locale autour d'un projet qui pourrait être porteur pour la Suisse. Voilà où nous en sommes à l'heure actuelle. Ce qui est intéressant de retenir, quand même, dans cette affaire-là, c'est que le CIO a gardé une place

unique pour la Suisse en 2038, si elle le souhaite, et qu'elle est en mesure de porter un projet à la fois cohérent et bénéficiant des soutiens politiques et populaires nécessaires d'ici 2026-2027.

#### Question

**Mme Françoise Piron (PLR) :** – Ma question s'adresse à Mme Germond. Je ne lui ai pas envoyé cette question préalablement, mais c'est un quartier dont on a déjà parlé et une situation dont elle est déjà au courant. Dans la politique de la Ville d'apaisement des quartiers résidentiels, notamment pour faire des blocs de zones résidentielles à Lausanne, ou pour éviter que le trafic de voitures, notamment, soit trop gênant pour le voisinage, il y a eu des aménagements dans un quartier sous gare qui est entre l'avenue de Montchoisi, l'avenue d'Ouchy et l'avenue du Servan. C'est ce grand triangle.

Effectivement, il y a moins de trafic qui traverse cette zone résidentielle et moins de personnes qui traversent sans s'arrêter dans cette zone de résidence, mais, cela dit, les résidents eux-mêmes ont maintenant des difficultés. Avant, ils avaient cinq points d'entrée pour rentrer chez eux en voiture et maintenant, il n'y a plus qu'un point d'entrée. Donc, il y avait déjà la question de savoir si ceux qui avaient un parking dans cette zone pouvaient avoir un accès de riverain autorisé dans le bout de l'église anglaise. Je crois que cette question a été déjà un peu traitée et j'aimerais bien, si vous pouvez nous dire, ce soir, si, pour ce fameux panneau qui trouvera une solution pour que les personnes évitent de faire tout le tour du pâté de maisons, il y a déjà eu une réponse. C'était donc ce fameux sens interdit où on pourrait avoir une entrée possible pour l'accès au parking.

Pour étoffer ma question sur ça, est-ce qu'il y a, dans cette zone, d'autres aménagements qui sont remontés jusqu'à vous ? Il y avait cette question de ce panneau-là, mais est-ce qu'il y avait d'autres questions qui pourraient faciliter, disons, l'accès à son appartement quand on est en voiture et qu'on rentre dans cette zone ? J'espère avoir été assez claire avec ma longue question.

#### Réponse de la Municipalité

**Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité :** – Comme on a des petits échanges en aparté avec Mme Piron, même si elle ne m'envoie pas ses questions à l'avance, je recherche dans ma messagerie et je retrouve ce que je lui ai répondu par mail et je communique volontiers ici à tout le monde. Pour reformuler, madame Piron, donc c'est bien l'accès du parking de l'avenue de l'Eglise-Anglaise dont vous parlez.

C'est vrai que nous créons de nouveaux schémas de circulation dans les quartiers pour éviter le trafic de transit. Donc il est peut-être vrai que le riverain doit faire un petit détour pour aller chez lui, mais notre objectif, en tout cas, est de supprimer le trafic de transit pour vraiment drastiquement améliorer la qualité de vie des riverains qui, du coup, ont beaucoup moins de voitures qui passent devant chez eux. Donc c'est une politique, quand nous la mettons en place, qui suscite toujours quelques questionnements parce que les gens doivent retrouver leur chemin, mais l'immense avantage, c'est ensuite une tranquillité largement augmentée.

Dans cette adaptation des sens de trafic que nous avons faite dans votre quartier, autour de Montchoisi-avenue d'Ouchy, en effet, il y a des changements de sens de circulation qui ont été mis en place, et puis un accès dans un garage privé qui est devenu plus compliqué. Comme je vous l'écrivais, sauf erreur, le 30 novembre, la Municipalité a accepté la proposition que je lui ai faite de laisser un accès riverain, qui doit encore suivre les procédures légales. Nous avons pris cette décision il y a quelques semaines maintenant en Municipalité. Dès que la publication FAO sera en force, elle doit être publiée tout soudain, dès qu'elle sera en force, nous pourront l'autoriser à nouveau cet accès pour faciliter l'entrée dans leur garage pour les riverains à l'avenue de l'Eglise-Anglaise.

**Mme Françoise Piron (PLR) :** – Je sais que c'est compliqué sans un plan de vous avoir décrit ce quartier. Désolée pour cette longue question. Mais je voulais aussi savoir qu'à part cet endroit, et je vous remercie d'avoir trouvé une solution pour ça, est-ce qu'il y a eu d'autres demandes des résidents ou seulement celle-là ?

**Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité :** – De mémoire, oui, il y avait une deuxième demande sur l'avenue de Dapples, c'était aussi la vôtre, madame Piron, où il y avait un potelet qui gênait l'accès. Et puis vous m'aviez envoyé des photos. Nous avons adapté cet accès et puis rajouté un petit potelet pour que les gens ne se trompent pas quand ils rentrent dans l'avenue

Dapples. Mais, de mémoire, je vous le dis, madame Piron, je n'ai pas souvenir que nous ayons eu des demandes spécifiques d'aménagement par rapport à cette mise en place de cette tranquillisation dans ce quartier. Lorsque les riverains nous écrivent, la plupart du temps, nous essayons de voir s'il est possible de répondre à leurs attentes. Donc je continue à être ouverte à toute demande de riverains du quartier, si nécessaire.

**Le président** : – Nous arrivons au terme des questions orales. Et ce faisant, nous arrivons au terme de l'ordre du jour prévisionnel que j'avais fait en estimant de façon un peu trop optimiste votre volubilité ce soir. Donc pour la suite, parce que j'ai des scrupules à vous laisser partir après une seule heure et de vous avoir convoqué pour si peu de choses, nous allons prendre les initiatives, quelque chose de relativement simple. Après, on discutera des rapports de l'ordre du jour ordinaire. On en fera un ou deux et je vous lâcherai à une heure tout à fait décente, je vous rassure.

---

**Postulat de Mme Isabelle Bonillo : « Soutenir les artisans-créateurs locaux »**

Développement

(insérer doc)

Discussion préalable

**Un membre du Conseil** demande le renvoi en commission.

**La demande étant appuyée par le nombre suffisant de voix, le postulat est renvoyé à une commission.**

---

**Postulat de Mme Anaïs Timofte : « Une vision globale pour le développement de l'enfant et l'équilibre familial : Garantir des places d'accueil pour tous et promouvoir l'encouragement précoce »**

Développement

(insérer doc)

Discussion préalable

La discussion n'est pas utilisée.

(insérer délibéré)

---

**Postulat de Mme Anaïs Timofte : « Création d'un bureau lausannois dédié à l'étude prospective démographique »**

Développement

(insérer doc)

Discussion préalable

La discussion n'est pas utilisée.

(insérer délibéré)

---

**Postulat de M. Louis Dana et consorts : « Une offre de transports publics plus étendue pour les Plaines-du-Loup ! »**

Développement

(insérer doc)

Discussion préalable

La discussion n'est pas utilisée.

(insérer délibéré)

---

**Postulat de M. Jean-Marc Béguin et consorts : « Economiser l'électricité, un challenge gagnant ! »**

Développement

(insérer doc)

Discussion préalable

La discussion n'est pas utilisée.

(insérer délibéré)

---

**Postulat de Mme Anaïs Timofte : « FLAT : une fondation fantôme ? Améliorons la visibilité et la dotation de la Fondation lausannoise pour l'aide au travail »**

Développement

(insérer doc)

Discussion préalable

**Un membre du Conseil** demande le renvoi en commission.

**La demande étant appuyée par le nombre suffisant de voix, le postulat est renvoyé à une commission.**

---

**Postulat de M. Matthieu Carrel : « Une politique foncière favorisant l'accès à la propriété des Lausannoises et des Lausannois »**

Rapport

(insérer doc)

## Discussion

La discussion est ouverte.

**Mme Mathilde Maillard (PLR) :** – Monsieur le président, votre postulat est le bienvenu. Il est le bienvenu parce qu'on sait que l'accès à la propriété, et je parle des petits propriétaires, de ceux qui veulent acquérir un bien en vue d'y habiter, est extrêmement compliqué aujourd'hui dans notre ville, compte tenu de la sécheresse du marché pour ce type de bien d'habitation accessible à la classe moyenne et à la classe moyenne supérieure. Et d'ailleurs, je sais que vous connaissez toutes et tous des personnes qui ont quitté la ville lorsqu'ils ont voulu et pu acquérir un logement. Et j'en veux pour preuve le fait que plusieurs de nos anciens collègues de tous groupes nous ont quittés pour ce motif précisément.

Ce constat, il est malheureux pour notre ville, parce qu'il implique des départs, des départs bien souvent de jeunes citoyens et de familles, ce qui appauvrit à la fois la diversité et la mixité de notre ville, mais aussi ses caisses. Au vu du budget que la majorité a voté très tôt ce matin, c'est d'autant plus malheureux. C'est d'ailleurs forte de ce constat que la commission a, dans sa majorité, recommandé de prendre en considération ce postulat, ce qu'évidemment le PLR vous recommande de faire ce soir.

Cela étant, j'aimerais aussi ajouter que ce postulat permet de mettre en lumière un autre constat, issu cette fois de la politique immobilière que mène la Ville de Lausanne, que mène notre syndic, une politique volontariste et assumée d'acquérir de plus en plus de biens immobiliers, notamment en utilisant le droit de préemption. Or, nous, le groupe PLR, considérons que la Ville n'a pas pour vocation de devenir propriétaire de son sol à long terme, hormis, évidemment, en ce qui concerne son patrimoine administratif.

Ce qui est aussi souhaité par ce postulat, c'est que dans le cadre de cette politique de promoteur immobilier volontariste, une part correcte des logements créés ou possédés par la Ville soit ensuite disponible à la vente en PPE, également de prévoir des conditions d'accession à la propriété pour les locataires de ces biens.

**Mme Franziska Meinherz (EàG) :** – Pour commencer, le groupe Ensemble à Gauche ne partage déjà pas l'avis du postulant et, du coup, de Mme Maillard que la Ville de Lausanne mène une politique foncière volontariste. Nous estimons, en effet, que la Municipalité devrait faire davantage usage de son droit de préemption et mettre à disposition l'intégralité de son parc immobilier à des loyers modérés et abordables.

Nous ne partageons pas non plus la critique des DDP qui a été évoquée par le postulant. Les DDP sont indispensables dans les zones denses telles que les villes parce qu'ils empêchent que le sol, qui a tendance à devenir de plus en plus précieux, de passer des mains du public aux mains d'investisseurs privés, qu'ils exploitent avec pour seul but leur profit individuel. En outre, les DDP sont un outil indispensable pour permettre à la Ville de poursuivre une stratégie de développement urbanistique qui évolue avec les besoins et les circonstances.

Enfin, nous ne partageons pas l'avis du postulant qu'il faudrait une politique pour faciliter l'accès aux PPE. Selon nous, il faudrait plutôt favoriser les coopératives de logement où les habitantes cohabitent l'immeuble dans lequel elles habitent. Ceci permettrait aussi à des personnes de sortir de la condition de locataire au sens classique, qui n'ont pas le capital nécessaire pour l'acquisition d'un bien en PPE. Ensemble à Gauche est donc, vous l'aurez deviné, opposé à l'idée de PPE sans DDP, parce que nous estimons que cela ouvre la porte aux régies immobilières et fait encore plus du logement un bien d'investissement. Nous estimons qu'il y a de meilleures manières que les PPE pour assurer l'accès à un logement adéquat à tout le monde, notamment une politique foncière plus active et plus sociale de la Ville et une politique qui favorise les coopératives. Nous préférons ces alternatives-là à ce qui est proposé par le postulant. Nous invitons donc tout le monde à ne pas renvoyer ce postulat.

**M. Vincent Vouillamoz (V'L) :** – Le groupe Vert'libéral vous remercie pour cette initiative qui rejoint également nos objectifs. La politique municipale actuelle limite l'offre de logements en propriété à environ un modeste 10% des logements créés dans le programme Métamorphose. Si cette proportion est effectivement conforme à la situation actuelle des Lausannoises et des Lausannois, dont moins de 10% sont propriétaires de leurs logements, ce taux est cependant bien inférieur aux

aspirations de la population, au point de pousser certaines personnes à quitter la ville pour prendre possession d'un logement à leur convenance ailleurs.

Néanmoins, l'argumentaire développé par Matthieu Carrel comporte une dimension que les Vert'libéraux ne partagent pas. Si nous sommes parfaitement d'accord que la Ville devrait mettre en œuvre des mesures plus actives et ciblées pour favoriser l'accession des Lausannoises et des Lausannois à la propriété de leurs logements, nous n'estimons pas nécessaire d'assujettir obligatoirement cette politique à la cession du sol en main de la collectivité. Au contraire, la formule des droits de superficie mise en œuvre par la Municipalité nous semble particulièrement appropriée pour favoriser l'accession à la propriété en diminuant le besoin d'apport de fonds propres. En effet, le frein majeur à l'acquisition de leurs logements, notamment pour les familles de la classe moyenne, résulte d'un obstacle assez simple et bien connu, le prix des terrains.

Dans notre pays, la législation sur l'aménagement du territoire ainsi que la croissance de la population sur un territoire non extensible fait que la demande excède largement l'offre de terrains, dont les coûts renchérissent donc notablement. Alors que les terrains constructibles sont en voie de disparition, la Ville de Lausanne demeure un grand propriétaire foncier. Et à la différence des objections soulevées par le président du Conseil, les Vert'libéraux estiment tout à fait judicieux que la Ville mette à disposition son patrimoine sous forme de droits de superficie pour des logements en propriété également. La formule DDP est une opération gagnant-gagnant où, d'une part, l'apport de fonds propres à réunir par les acheteurs est diminué et, d'autre part, la Ville conserve la maîtrise foncière de son patrimoine à long terme. La pratique veut d'ailleurs que la Ville prolonge les DDP à leur échéance, permettant de conserver la propriété sans qu'il y ait de spéculation.

Vous l'aurez compris, une voie médiane est tout à fait possible. Soutenir l'accession à la propriété souhaitée par une grande part de la population, telle que souhaité par le postulat, tout en gardant la maîtrise foncière par voie de DDP. Donc en espérant que la réponse municipale aille dans ce sens, les Vert'libéraux se réjouissent de soutenir le renvoi du postulat à la Municipalité et vous encouragent vivement à faire de même.

**Mme Patrizia Mori (UDC) :** – Le groupe UDC se rallie favorablement à ce postulat. Comme vous le savez, l'UDC est viscéralement attaché au respect de la propriété privée, qui est une condition sine qua non de la liberté. Détenir un bien immobilier ne devrait pas être réservé aux plus fortunés, mais devrait être accessible au plus grand nombre, à moins évidemment que l'on soit arrivé à la fameuse maxime du Nouveau Monde « vous ne posséderez rien et vous serez heureux », un principe cher à Klaus Schwab. Un bien immobilier est un actif qui perdure dans le temps, devient un héritage pour les générations suivantes et une valeur sûre dans les moments difficiles. Pour la Commune, c'est un apport fiscal non négligeable. C'est pourquoi le groupe UDC soutient ce postulat et vous invite à faire de même.

**M. Ilias Panchard (Les Verts) :** – Je crois que c'est un postulat qui permet de peut-être rappeler notre soutien à la politique de la Municipalité dans ce domaine. Sans reprendre les propos du syndic, qui parlait des bijoux de famille d'une collectivité en parlant du sol, ce n'est pas forcément des propos que je m'approprierais, mais ça souligne quand même un intérêt stratégique, politique, fondamental d'avoir vraiment un contrôle et une maîtrise fondamentale du sol. On peut imaginer des enjeux urbanistiques. Par exemple, on a vraiment un intérêt à pouvoir maîtriser en détail ce qui se fait. Je crois que c'est quand même une des forces de la collectivité publique, et ça, c'est quelque chose qui ne doit pas être remis en question et que nous défendrons.

Ce qui est assez intéressant, alors, si on peut imaginer des modèles de PPE, on peut aussi peut-être souligner le fait que c'est déjà possible de le faire maintenant, par exemple, sur des droits de superficie. Donc c'est quand même un modèle qui existe déjà en bonne partie, sur lequel on peut être ouvert dans certains cas, même si ce n'est pas forcément une priorité. Et ça peut être fait d'une façon aussi peut-être plus abordable et plus collective déjà actuellement.

Au sein du groupe des Verts et Jeunes Verts, on a eu des positions assez différentes là-dessus. Ce qu'on a décidé, c'est de renvoyer ou d'accepter un renvoi à la Municipalité de ce postulat, tout comme le postulat de notre collègue Misiego, qui remet en question la politique des trois tiers, pour faire peut-être partie d'un débat un peu plus large, même si, de nouveau, avec notre attachement au contrôle du sol par la Municipalité, on ne doute pas de la réponse de la Municipalité et du syndic là-dessus, qui continuent, évidemment, à défendre la politique actuelle. Mais on part sur un renvoi – une fois n'est pas coutume – d'un postulat PLR sur le logement.

**M. Samuel de Vargas (soc.)** : – Si l'on peut comprendre que la volonté d'être propriétaire puisse être partagée par un certain nombre de Lausannoises et de Lausannois, la question qui doit être répondue ce soir, c'est, est-ce que la Ville doit allouer des ressources à cela ? Et je vous pose la question, chères et chers collègues, quel est le signal que nous souhaitons envoyer en demandant à la Municipalité de répondre favorablement à ce postulat ? Et je pense que cette question s'adresse particulièrement au groupe des Vertes et des Verts, où on a pu entendre qu'il y avait eu une volonté, en tout cas d'une partie du groupe, de renvoyer ce postulat à la Municipalité, alors que des moyens devraient être, au contraire, mis pour assurer déjà un logement convenable avec un loyer raisonnable pour une majorité de la population qui ne peut pour l'instant pas le faire.

Parce que, je vous le rappelle, depuis que le postulat a été déposé, la situation sur le marché du logement s'est largement dégradée. L'augmentation du taux hypothécaire de référence, la baisse du pouvoir d'achat des ménages sont quelques-uns des facteurs qui devraient plutôt nous pousser à poursuivre de mener activement une politique en faveur du logement accessible, et non pas allouer des deniers publics pour contribuer à l'accession à la propriété de certaines personnes.

Le but de la politique immobilière de la Ville est justement qu'elle acquière des terrains pour en faire des logements d'utilité publique. On ne va pas alors encourager à ce que la Ville se sépare de ses biens immobiliers. C'est comme si, d'une main, la Ville achetait des logements et, de l'autre, elle s'en séparait. Et je ne parle pas là, évidemment, des propositions de vente qui ont été faites où il y a un contrôle du terrain qui se poursuit.

Au fond, ce que demande le postulat, si on s'en tient aux conclusions, c'est qu'un ratio minimal de biens en PPE fasse partie des projets immobiliers de la Ville. Cette demande n'est pas souhaitable, car dans certaines situations, de tels types de logements ne s'intègrent pas aux projets en question. Obliger la Ville à prendre en considération ce ratio pourrait diminuer la marge de manœuvre, qui est déjà très limitée compte tenu du nombre restreint de logements que la Ville possède. Et puis, le jour où la Ville de Lausanne posséderait la moitié des biens immobiliers de notre ville, on pourra peut-être en rediscuter. J'invite le postulant à redéposer son postulat. D'ailleurs, si son groupe soutenait davantage la politique d'acquisition immobilière de la Ville, peut-être que ce jour arriverait plus tôt qu'on ne le pense. Pour toutes ces raisons, le groupe socialiste vous propose de ne pas renvoyer ce postulat à la Municipalité.

**M. Grégoire Junod, syndic** : – Le débat de ce soir est intéressant parce que la droite, et je m'adresserai ici plutôt à Mme Maillard qu'à notre président, qui ne pourra pas me répondre, la droite ne cesse de fustiger depuis des années la politique immobilière de la gauche, qui dénonce effectivement un déséquilibre de marché, c'est-à-dire le fait que ce qui est mis aujourd'hui sur le marché pour les locataires ne répond pas aux besoins prépondérants de la population. Si vous regardez aujourd'hui ce qui est proposé par la loi de la location sur le marché libre n'est pas accessible à deux-tiers de la population lausannoise. Regardez les annonces immobilières : il y a des logements disponibles, mais des trois pièces autour de 1500, 1600 francs par mois, il n'y en a quasiment pas, des quatre pièces à moins de 2 000 francs, il n'y en a pas, et pourtant, c'est ces logements-là aujourd'hui qui répondraient aux besoins de la population lausannoise. Quand je parle de la population lausannoise, je ne parle pas ici de personnes qui vivent de l'aide sociale, je parle de personnes qui travaillent, de couples qui ont parfois des enfants, des familles, dont les deux parents travaillent, mais qui, effectivement, ne sont pas en mesure de se payer ce que leur propose aujourd'hui le marché immobilier.

Et quel est le constat que fait le PLR, qui fustige pourtant cette politique, qui consiste effectivement à acquérir des logements, à mettre à disposition de la population des logements à loyer modéré, à loyer abordable, pour une partie aussi des logements subventionnés – j'y reviendrai – qu'est-ce que nous dit le PLR ce soir ? C'est intéressant, quand même. Il nous dit que le marché, effectivement, il est devenu complètement fou. Même pour les propriétaires, il ne nous permet pas d'acheter. Même celles et ceux qui veulent devenir propriétaires aujourd'hui ne sont plus en mesure de le faire, parce qu'il faut déboursier à Lausanne pour devenir propriétaire, 10 000 francs le mètre carré quand on a de la chance, plus souvent 12 000, 13 000, 14 000, ou même 15 000 francs aujourd'hui au mètre carré pour être propriétaire. Ce qui signifie que les classes moyennes supérieures, à moins de bénéficier d'un héritage, mais les classes moyennes supérieures, y compris celles qui ont des revenus très confortables, ne sont aujourd'hui pas en mesure de devenir propriétaires.



Je trouve que c'est intéressant et que ce débat, il faut qu'il prenne date, parce que, que constatent ce soir le PLR et l'UDC ? C'est que le marché immobilier ne répond pas aux besoins de la population, qu'il n'est pas en mesure de le faire. De ce point de vue-là, madame Maillard, vous êtes assez d'accord avec Mme Meinherz ce soir pour considérer qu'effectivement, on a besoin d'une action publique pour corriger aujourd'hui les déséquilibres du marché immobilier, et que l'action publique en matière de logement, elle est fondamentale, non seulement fondamentale, mais elle est indispensable pour effectivement qu'on permette à la population lausannoise de trouver à se loger, de continuer à vivre dans une ville dans laquelle elle a parfois grandi, de pouvoir accueillir de nouvelles populations qui souhaitent s'y installer. Et puis, effectivement, quand les gens souhaitent déménager, parfois devenir propriétaires, parfois avoir un logement plus grand parce que le ménage s'agrandit, de pouvoir fournir des logements qui répondent à leurs besoins en termes de revenus et qui soient accessibles, que ce soit d'ailleurs pour des locataires ou pour d'éventuels futurs propriétaires. Je trouve que c'est intéressant, parce que c'est finalement la première fois dans ce débat public sur le logement que vous reconnaissez qu'on a besoin d'une action publique, que le marché immobilier n'est pas en mesure de répondre aux besoins de la population.

Ce que nous demande le postulat de M. Carrel, c'est qu'effectivement, on puisse, et c'est clairement dit dans le postulat, les gens quittent Lausanne parce que ce que propose le marché immobilier, c'est de la PPE de luxe et qu'effectivement, les besoins de la population, celles et ceux qui souhaiteraient devenir propriétaire, ils n'ont pas d'autre choix : soit d'y renoncer, soit effectivement de quitter la ville et d'aller chercher moins cher ailleurs ou plus grand ailleurs pour le même prix.

Là où le postulat pose un réel problème, et je pense que M. Vouillamoz l'a bien identifié, M. de Vargas aussi, c'est que vous ne demandez pas de la propriété par étage sur droit superficie, vous demandez de la PPE avec une vente des terrains. Et vous le dites spécifiquement dans le texte de votre postulat. Et ça, c'est une erreur. C'est une erreur parce qu'une collectivité, si elle veut maîtriser son développement, elle doit maîtriser son sol. C'est fondamental. Les plus grands économistes de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, y compris les plus libéraux, le disaient. On a besoin d'une propriété du sol et la propriété par étage sur droit de superficie c'est un excellent moyen de combiner à la fois la propriété privée, la possibilité d'acquérir des biens d'ailleurs moins chers que ce que propose le marché privé, tout en permettant à la collectivité de garder la maîtrise foncière, c'est-à-dire de garder la maîtrise de son développement. Dans un pays comme la Suisse où le droit des propriétaires est très important, c'est fondamental qu'une collectivité, quand elle pense à son développement, pour les dix, vingt, trente, cinquante, mais aussi pour les cent ou deux-cents prochaines années, elle puisse garder la maîtrise foncière de ses terrains. C'est pourquoi, si nous faisons de la PPE, et j'y reviendrai, nous la faisons exclusivement en droit superficie. Si ce postulat est renvoyé à la Municipalité, nous continuerons à agir de la sorte. Il est hors de question aujourd'hui que la Municipalité se mette à vendre son sol pour des projets de propriété par étage. En tout cas, la majorité actuelle ne le fera pas, la Municipalité actuelle ne le fera pas. Peut-être que des futures le feront avec d'autres majorités, mais aussi longtemps que la gauche sera au pouvoir dans cette Ville, elle ne vendra pas ses terrains, et si elle fait de la PPE, j'y reviendrai tout à l'heure, elle le fera effectivement en droit de superficie.

Alors, quelques éléments quand même de rappel sur la politique immobilière de la Ville, puis je pense que c'est important qu'on l'ait bien en tête. Il y a deux cas de figure qui se présentent quand nous avons des parcelles à développer. Il y a des cas de figure où nous avons des parcelles isolées, ce qui est la majeure partie des projets que nous avons développés ces cinquante dernières années, et, dans ces cas de figure-là, effectivement, sur les parcelles dont nous avons la propriété et nous développons, on l'a fait, pour citer quelques projets, aux Faverges, à l'avenue de Provence, bref, dans toute une série de projets que nous développons, nous privilégions du logement à loyer abordable et, dans la plupart des cas, du logement subventionné pour permettre effectivement de corriger les déséquilibres du marché et pouvoir assurer que, sur l'ensemble du parc immobilier lausannois, on puisse avoir 10%, 12%, si possible un petit peu plus, de logements subventionnés. C'est à peu près le taux que nous avons aujourd'hui à Lausanne, et on sait que nous avons des besoins encore extrêmement importants de logements subventionnés. Donc quand nous avons des parcelles isolées dans des quartiers, nous développons des projets avec des maîtres d'ouvrage d'utilité publique, public ou privé, mais des maîtres d'ouvrage d'utilité publique, c'est-à-dire des coopératives, des grosses coopératives, nous développons des projets qui sont des projets essentiellement de logement subventionné.

La question se pose différemment lorsque nous développons de grands ensembles, de futurs nouveaux quartiers, comme c'est le cas aux Plaines-du-Loup, comme ça a été le cas dans le quartier des Fiches, comme ce sera le cas dans le quartier des Près-de-Vidy. Là, nous ne construisons pas seulement 20, 30, 40 ou 50 logements dans un quartier déjà existant, mais nous développons un nouveau quartier de la ville avec plusieurs centaines ou plusieurs milliers, 600 nouveaux logements pour les Fiches, plusieurs milliers pour les Plaines-du-Loup et les Près-de-Vidy habitants qui vont venir s'installer. Dans ces quatre figures-là, comme nous construisons des morceaux de villes, nous privilégions une politique de mixité sociale qui a été validée aussi par ce Conseil communal, qui est une politique des trois tiers, avec un tiers de logements subventionnés pour répondre au tiers de la population qui a les besoins les plus modestes, un tiers de logements à loyers abordables, et puis un tiers de marché libre ou de propriété par étage en droit de superficie.

Nous allons continuer à agir de la sorte parce que les statistiques de revenus de la population lausannoise nous montrent que c'est cette politique-là qui permet effectivement de répondre aux besoins de la population et d'assurer dans les quartiers que nous développons une mixité sociale qui, effectivement, est aussi garante d'une ville qui se développe bien, sans ghettoïser des quartiers en ayant une mixité, effectivement, de population dans les quartiers que nous développons.

Ce que nous envisageons, par contre, de faire sur les étapes prochaines du PA2 des Plaines-du-Loup, les prochains plans de quartier des Plaines-du-Loup, et sur les Près-de-Vidy, sur le tiers dit de marché libre de PPE, effectivement, d'augmenter la part de PPE que nous faisons dans ces secteurs-là, mais ça restera de la propriété par étage en droit de superficie, comme M. Vouillamoz l'a indiqué, parce que celle-ci répond précisément aussi aux besoins que M. Carrel identifie dans son postulat, c'est-à-dire les besoins de classe moyenne qui, aujourd'hui, souhaitent devenir propriétaires et pour qui ce qui est mis en propriété par étage dans des projets privés où il faut acheter le sol à des prix qui sont aujourd'hui totalement prohibitifs, ce sont des projets qui ne sont pas accessibles. Or, la propriété par étage en droit de superficie permet d'apporter une réponse qui est adaptée à cette catégorie-là.

Alors, nous ne ferons pas bouger les équilibres, nous ne ferons pas de propriété par étage au détriment des logements sociaux ou au détriment du logement à loyer abordable. Ce serait une erreur que de le faire, parce que la priorité pour une collectivité, la priorité pour une Ville qui se développe, comme celle de Lausanne, avec une pression immobilière qui est parmi les plus importantes en Europe, l'arc lémanique est une région qui a une pression immobilière extrêmement forte, la priorité, c'est quand même de pouvoir s'assurer que les classes moyennes et les milieux modestes puissent continuer à vivre dans cette ville. Et si la ville, la collectivité ne le fait pas, personne ne le fera. Donc, la priorité doit rester celle-ci. Cela dit, sur le tiers de marché libre ou de PPE, nous pouvons très bien, et de ce point de vue-là, le postulat de M. Carrel nous suggère une piste, si on ne le lit pas à la lettre, mais qu'on l'interprète, nous suggère une piste qui rejoint les préoccupations de la Municipalité, qui, effectivement, sur le tiers restant, de faire un peu plus de PPE que de marché libre par rapport à ce que nous avons fait au Plaines-du-Loup ou sur d'autres projets immobiliers.

C'est un système qui fonctionne bien et qui, effectivement, permet à des primo-acquéreurs, c'est-à-dire à des personnes qui souhaitent devenir propriétaires avec des revenus qui sont, certes, déjà un peu plus importants que les classes moyennes, mais sans que ce soit impossible, qui leur permettent, effectivement, de devenir propriétaires avec des prix qui sont de 6000, 7000, 8000 francs le mètre carré, plutôt que les 10 000, 12 000 ou 15 000 francs qu'il faut aujourd'hui déboursier pour devenir propriétaire sur le marché privé lausannois.

Voilà ce que je peux vous dire. Vous réserverez le sort que vous souhaitez à ce postulat. A la lettre, en tout cas, il ne nous paraît pas recevable. En l'interprétant, il l'est, effectivement, un petit peu plus, mais si nous ferons bouger les lignes sur cette question-là, c'est bien en produisant plus de propriétés par étage sur la part du logement dédié au marché libre, mais en aucun cas en réduisant l'engagement de la Ville de Lausanne dans nos projets immobiliers en faveur du logement social et du logement à loyers abordables.

Dernier petit mot, puisque vous avez, madame Maillard, parlé du droit de préemption dans toutes vos interventions sur le logement, l'objet est ici sans relation. Les immeubles que nous achetons sont des immeubles locatifs qui répondent à ces règles-là. On ne peut pas transformer – vous le savez, il y a des dispositions légales cantonales – on ne peut pas transformer un immeuble locatif

en propriété par étage comme ça, fort heureusement. Il y a des règles qui protègent les locataires dans ce Canton. Il y en a quelques-unes en Suisse, mais la L3PL, qui a été acquise de haute lutte à l'époque et qui est devenue la L3PL entre-temps, qui a été validée par le peuple, prévoit des protections pour les locataires dans des immeubles qui doivent être transformés en PPE. Et tous les cas dans lesquels nous avons préempté, les projets en question étaient des projets qui auraient fait l'acquisition par des acheteurs institutionnels, qui auraient maintenu des loyers, mais qui auraient fortement augmenté. Et c'est bien le sens du droit de préemption, c'est que nous puissions permettre à des locataires aujourd'hui qui ont des loyers modestes de conserver durablement des loyers modestes. Et c'est pour ça que nous agissons avec le droit de préemption et c'est pour ça qu'il a été conçu aussi et souhaité par le Grand Conseil et par la population vaudoise. Et c'est dans ce sens-là, parce que c'est l'intérêt d'une grande majorité de la population que nous continuerons à agir à Lausanne.

**Mme Mathilde Maillard (PLR) :** – Je me permets de répondre à M. le syndic, puisqu'il m'a interpellée dans sa prise de parole. Vous nous parliez d'une pression immobilière forte, d'une pénurie. Oui, mais, monsieur le syndic, c'est aussi de la responsabilité de la Ville, c'est aussi la Ville, peut-être, qui ne planifie pas assez, c'est aussi les collectivités publiques qui organisent la pénurie par leur inaction.

Et d'ailleurs, dans chaque débat, vous ne l'avez pas encore fait ce soir, mais dans chaque débat qu'on a sur le logement, vous aimez rappeler que tous les grands développements fonciers en matière de logement ont été faits sous l'ère radicale de Lausanne. Parce que là, ça planifiait. Et puis le piège que vous essayez de nous tendre ce soir, il est un petit peu léger, parce qu'on agit là où on peut, et ce postulat agit là où il peut au vu de la politique foncière qui est menée par la Ville. Ce qu'on cherche, en réalité, c'est aussi à corriger une distorsion du marché qui est induite par la politique que vous menez, monsieur le syndic.

Sur la L3PL, on parle quand même de 130 millions dépensés depuis le début de la législature pour acquérir des immeubles existants. Ce n'est pas sans rapport avec ce postulat. Parce que ce postulat, il demande qu'une part correcte des biens propriété de la Ville soit mise à disposition au PPE. Et cette part correcte doit aussi se regarder au regard de tout ce que vous avez, de tout ce que vous êtes en train d'acquérir. Finalement, pour terminer sur le droit de superficie, le droit de superficie, on paie une rente et, surtout, il y a un droit de retour. Et ce droit de retour dépend de la volonté de la Municipalité. Et ça, à notre sens, et ça, je m'adresse aussi à mes camarades des Vert'libéraux, à notre sens, ce n'est pas tout à fait la définition de la propriété.

**M. Grégoire Junod (PLR) :** – Madame Maillard, il y a une chose qui vous différencie des majorités radicales qui ont précédé la majorité de gauche, qui est arrivée au pouvoir en 1990. C'est qu'à l'époque, la droite avait l'intelligence de ne pas vendre ses terrains. Les radicaux de l'époque ont effectivement eu l'intelligence de développer les projets de la Ville, les terrains de la Ville, pour faire exclusivement, d'ailleurs, du logement subventionné. C'était la seule politique qui était menée à Lausanne. Nous l'avons un petit peu ouverte maintenant à d'autres catégories, mais à l'époque, il faut le savoir, le PLR de l'époque, en tout cas les radicaux de l'époque, les libéraux étaient d'une autre famille, mais les radicaux de l'époque, effectivement, ont eu l'intelligence de développer du logement subventionné sur les parcelles qui étaient propriété de la commune. Parce que, quand bien même nous sommes un propriétaire foncier important, on le dit souvent dans cette salle, sans d'ailleurs très bien savoir combien de terrains on a en comparaison des autres villes suisses, parce que nous manquons d'indicateurs pour le dire, mais quand bien même nous sommes un propriétaire foncier important, l'essentiel, aujourd'hui, des biens immobiliers, sont en main privée et il y a une nécessité évidente de corriger les effets du marché.

Encore une fois, ce qui est particulièrement faux dans ce postulat, mais encore une fois, on peut l'interpréter un peu différemment, et c'est différemment que nous l'interpréterons s'il est renvoyé à la Municipalité, ce qui est parfaitement juste dans ce postulat, c'est le fait qu'effectivement, aujourd'hui, ce qui est proposé à la vente à Lausanne est hors d'accès, même pour les classes moyennes supérieures, à moins d'avoir des fonds propres extrêmement importants. Et donc, il peut y avoir, effectivement, un intérêt à corriger ce phénomène-là. Par contre, ce qui est totalement faux, c'est l'idée qu'il faille vendre les terrains de la Ville. Ce serait une grave erreur, aujourd'hui, que de le faire.

Le droit de retour des droits de superficie, après cent ans, il n'est pas au bien-vouloir de la Municipalité, il est fixé dans les règles de droit de superficie que vous approuvez vous-même, de manière extrêmement précise et claire. Il y a des modalités qui peuvent varier selon les droits de superficie, mais les conditions de retour sont clairement fixées dans l'ensemble des DDP que vous votez. Et vous en avez déjà voté plusieurs droits de superficie permettant l'accès à la propriété individuelle, mais encore une fois, ce qui nous différencie, et ce n'est pas la moindre des questions, c'est effectivement le fait que la collectivité doit garder la maîtrise foncière. Elle doit garder la propriété du sol et, encore une fois, le modèle de PPE sur droit de superficie pour les catégories supérieures, c'est-à-dire pour la portion de logement dit de marché libre, pour le tiers de projets de marché libre sur des quartiers comme les Plaines-du-Loup ou les Prés-de-Vidy, c'est effectivement une solution qui permet de répondre partiellement à ce besoin ou à ce manque de propriété accessible en ville, mais c'est ce schéma-là que nous allons continuer à poursuivre sans, encore une fois, vendre les terrains dont nous sommes propriétaires. Ils sont suffisamment rares pour que nous veillions à les conserver. C'est ce qui nous permet aussi de maîtriser le développement urbain de la ville à long terme.

**M. Jacques Pernet (PLR) :** – J'ai un certain malaise, en fait, en vous écoutant, parce que si je regarde le vote de la commission, la commission a accepté par 7 oui, 5 non, le renvoi de ce postulat. Si on écoute le débat de ce soir, beaucoup de groupes ont dit non, on ne renverra pas ce postulat. Si j'écoute le syndic, le syndic dit que dans ce postulat, il y a des choses qu'il n'accepte pas, et c'est tout à fait légitime, mais il y a des choses dans ce postulat qui sont bonnes à prendre. Alors je me demande s'il ne serait pas plus judicieux d'accepter le renvoi de ce postulat à la Municipalité, qui prendra la partie qui lui convient, et comme le syndic a dit, il y a des parties qui lui conviennent, mais au moins que ce postulat ne reste pas lettre morte, et qu'il soit sujet d'une discussion, d'une évaluation, d'une politique, pourquoi pas. Je vous recommande de renvoyer ce postulat à la Municipalité, ce qui permettrait de donner de l'eau au moulin du syndic, puisqu'il a dit qu'il y avait des choses qui lui plaisaient.

**Mme Franziska Meinherz (EàG) :** – Je vais être brève. Une fois n'est pas coutume, le groupe Ensemble à Gauche est entièrement d'accord avec M. le syndic qu'il ne serait pas du tout judicieux à ce stade d'envisager de vendre du terrain public. Dans ce sens-là, j'imagine qu'on peut partir du principe que les aspects du postulat que la Municipalité soutient de toute manière, elle va les mettre en œuvre. Il n'y a pas besoin que nous passions du temps à faire passer ce postulat. Donc, en fait, vu la tournure générale du postulat, qui va quand même à l'encontre de la politique qu'Ensemble à Gauche et, en l'occurrence, aussi le syndic aimeraient mener, nous ne voyons pas du tout la pertinence d'accepter ce postulat. Et dans ce sens-là, nous sommes aussi d'accord avec nos préopinants du PS à l'égard de la position des Vertes, que nous ne comprenons pas très bien.

**M. Valéry Beaud (Les Verts) :** – Comme on a été interpellés à la fois par les représentants du Parti socialiste et d'Ensemble à Gauche, je crois qu'il faut qu'on clarifie un petit peu notre position, ce qu'après les propos du syndic, je m'étais résolu à ne pas faire, puisque mes propos allaient aller sensiblement dans le même sens que lui. J'essaierai d'être bref pour dire que d'une part, pour nous, effectivement aussi, il est exclu de vendre du terrain. Nous soutenons complètement la politique foncière de la Ville de Lausanne. On doit garder le terrain en mains communales et faire des droits de superficie. C'est évident.

C'est évident aussi que le rôle prioritaire de la Ville de Lausanne, c'est de répondre aux besoins en loyers modérés, en loyers abordables. Néanmoins, la Ville de Lausanne n'est pas une entité homogène où on peut faire la même chose sur l'ensemble de la ville. C'est clair que quand il y a une acquisition ou une propriété en mains communales d'un immeuble dans un quartier où il y a déjà pas mal, voire trop de démolitions-reconstructions et de promotions immobilières beaucoup trop chères, la Ville doit assurément continuer à faire du logement en loyers abordables. Par contre, dans de grandes opérations immobilières, il faut poursuivre cette politique de mixité sociale. Et puis, on le voit, ça marche bien aux Plaines-du-Loup. Comme l'a dit le syndic, c'est une question d'ajustement du curseur dans la part de logements sur le marché libre, où on pourrait faire un peu plus de PPE. Ça répond à un besoin de la population. Je pense que c'est intéressant pour cette mixité sociale. Nous, on est ouverts en majorité à cette possibilité-là, mais qui ne remet pas du tout en question la politique des trois tiers, qui, en pratique, est plutôt 30%, 40% que véritablement trois tiers, telle qu'elle est appliquée aujourd'hui.

Mais si on prend après des exemples concrets, c'est clair qu'aux Près-de-Vidy, par exemple, ça sera pertinent d'avoir ce tiers de logement sur le marché libre, parce qu'on est dans un quartier qui, aujourd'hui, est essentiellement subventionné à proximité, et il faut qu'on cherche cette mixité sociale à l'échelle des quartiers.

Peut-être, juste préciser encore un élément, c'est qu'aujourd'hui, on a même des projets qui proposent une mixité à l'échelle d'un immeuble, où quelques logements, par exemple, en PPE au sein d'un immeuble, peuvent permettre de dégager des marges financières qui sont intéressantes pour financer, pour offrir à meilleur prix aussi les surfaces commerciales en rez-de-chaussée et avoir des surfaces commerciales à loyers abordables, parce que c'est aussi un problème dans cette ville. Donc, il y a vraiment des équilibres subtils qui peuvent être trouvés de cas en cas, quartier par quartier, pour continuer la politique ambitieuse de la Ville de Lausanne et garantir une mixité sociale. C'est en ce sens-là que nous estimons que ce postulat, bien sûr, pas parfait, mais que nous pouvons aussi l'interpréter comme faisant partie d'un petit bout de la solution qui est nécessaire pour Lausanne.

**M. Grégoire Junod, syndic** : – Oui, très brièvement, je voulais rassurer M. Pernet et lui dire que Mme Meinherz a parfaitement raison. On est de plus en plus d'accord, madame Meinherz. Peut-être que c'est à l'approche des fêtes. En tout cas, ce soir, nous sommes sur la même longueur d'onde. Vous avez parfaitement raison, au sens où le renvoi de ce postulat ou non ne changera absolument rien. Nous vous proposons effectivement, sur les prochains plans de quartier des Plaines-du-Loup et sur les Près-de-Vidy, une part de PPE augmentée par rapport aux locatifs marché libre, parce que ça fait du sens, à la fois en termes de revenus fonciers pour la Ville, et donc, je vais dans le sens de ce que disait M. Beaud, c'est aussi des marges qui peuvent être réinvesties soit pour des logements plus accessibles, soit, effectivement, pour des surfaces commerciales moins chères. De ce point de vue-là, c'est pertinent dans l'équilibre des quartiers, et le renvoi ou non de ce postulat n'y changera absolument rien.

Si on le lit à la lettre, on le rejette, parce qu'effectivement, il est écrit qu'il faut vendre des terrains, c'est ce qui, clairement, demande le postulat. Et puis, si on l'interprète, on le renvoie en considérant qu'il ouvre la porte à la PPE en droits de superficie et, en fait, il enfonce une porte ouverte. Donc, vous ferez ce que vous voulez ce soir, mais ça ne changera effectivement pas grand-chose à ce que la Municipalité a prévu de faire sur les futurs plans de quartier des Plaines-du-Loup et que, manifestement, si je vous entends ce soir, sera accepté par une majorité, en tout cas, des groupes politiques.

La discussion est close.

**M. Samuel de Vargas (soc.), rapporteur remplaçant** : – M. Kessler n'a pas de modification à apporter au rapport qu'il vous a déjà soumis. La commission recommande la prise en considération de ce postulat par 7 oui, 5 non et 1 abstention.

**Le Conseil, par 29 oui, 40 non et 5 abstentions, décide de refuser le renvoi du postulat à la Municipalité.**

(insérer délibéré)

## Postulat de M. Valentin Christe « Pacification des nuits lausannoises : quid ? »

Rapport

(insérer doc)

Discussion

**Le président** : – M. Moscheni étant absent, son postulat ne sera pas traité. Nous passons directement au postulat de M. Christe.

**Mme Anna Crole-Rees, rapportrice remplaçante :** – Je n’ai pas eu l’occasion de discuter avec la présidente de commission, mais me souvenant des différentes discussions, je ne pense pas qu’il y ait de modification à ce rapport.

La discussion est ouverte.

**M. Valentin Christe (UDC) :** – Vous savez certainement que la sécurité en Ville de Lausanne est une préoccupation de longue date de l’UDC. Il faut peut-être rappeler le contexte du dépôt de ce postulat. C’était une série d’agressions violentes survenues au Flon, qui avaient, on s’en souvient, culminé en une rixe mortelle survenue en septembre 2021. Et puis, peu de temps après, de nombreuses noctambules avaient témoigné de manière assez glaçante dans la presse des violences qu’elles avaient subies dans ce quartier, puisqu’il s’agissait essentiellement de femmes qui avaient à l’époque témoigné et fait état de violences à caractère sexiste et sexuel évident.

Afin de gagner un peu de temps dans ce débat et puis peut-être permettre d’éviter quelques clichés et interprétations inamicales, j’aborderai le problème en sens inverse. Je vais commencer par vous dire ce que ce postulat ne demande pas. Ce postulat ne demande pas de mettre un policier derrière chaque noctambule ou à chaque carrefour. Ce postulat ne demande pas davantage de déployer des Robocops, si vous me passez l’expression, dans les rues lausannoises. Il ne demande toujours pas d’instituer une forme de surveillance généralisée, que ce soit d’ailleurs au moyen de la reconnaissance faciale ou pas – ça, c’est pour la boutade, bien entendu. Et il ne demande pas non plus de considérer que la police serait la seule réponse possible à un phénomène large, qui est celui des agressions et de l’insécurité dans le domaine public, en particulier des actes à caractère de harcèlement.

Ce que ce postulat demande concrètement, mesdames et messieurs, c’est de renforcer la présence policière de manière ciblée, respectivement d’étudier l’opportunité de, comme vous le savez et comme le veut la formule consacrée, de renforcer la présence policière de manière ciblée aux heures critiques, c’est-à-dire surtout les nuits du week-end, là où l’expérience montre que les noctambules, en particulier les femmes, sont particulièrement à risque de se faire importuner, voire agresser. Ce postulat demande également d’étudier l’opportunité d’assurer une présence dans l’espace public qui soit à la fois dissuasive pour les individus mal intentionnés et rassurante pour à peu près tous les autres, c’est-à-dire les personnes qui ne sont pas mal intentionnées.

Ce postulat demande également d’étudier l’opportunité d’ouvrir le poste de police du Flon durant les nuits du week-end, afin d’en faire un lieu qui soit sécurisé, un endroit aux abords duquel les noctambules pourraient, par exemple, se donner rendez-vous ou appeler un taxi – évidemment pas un Uber, on s’en doute bien –, ou simplement se mettre en sécurité en cas de rencontre non désirée. Et puis, si la Municipalité ne souhaite pas entrer en matière sur cette demande précise, qu’elle nous l’explique de manière circonstanciée et argumentée par un rapport-préavis et qu’elle propose à ce moment-là des alternatives.

Ce que ce postulat se propose aussi de faire, c’est de demander à la Municipalité d’en dire davantage au Conseil communal sur l’étendue de la collaboration, ou respectivement de la non-collaboration qui est entretenue avec les exploitants du quartier du Flon, et que le Conseil communal apporte son soutien à la Municipalité pour mettre la pression sur les exploitants dont il est question, afin que le dispositif de sécurité puisse être renforcé là où c’est nécessaire et lorsque ça l’est.

Ce que ce postulat demande en substance, mesdames et messieurs, c’est d’établir une sorte de photographie de la situation sécuritaire nocturne et puis que cette étude inclue les problèmes de coordination avec les autres acteurs de la scène de la nuit lausannoise. Je vous invite, mesdames et messieurs, pour ne pas préempter le rôle de la suppléance de la rapportrice de la commission, je vous invite à suivre la sagesse de la Commission, qui avait un score de 8 oui contre 3 non, sans abstention, recommandé à ce Conseil la prise en considération de cette initiative.

**Mme Constance Von Braun (Les Verts) :** – S’agissant de ce postulat, les Vertes et Jeunes Vertes ne vont pas le renvoyer à la Municipalité et invitent évidemment ce plénum à faire de même.

Les conclusions émergeant du postulat plaident notamment pour une augmentation de la présence policière nocturne au Flon, tout un chambard statistique peu utile et l’ouverture nocturne du poste de police du Flon. Le travail en commission a permis de montrer que l’ouverture du poste de police du Flon serait délétère et contre-productive pour la sécurité des noctambules, puisqu’un tel endroit n’est pas adapté pour offrir un espace sécurisé durant les nuits. De façon générale, nous sommes

défavorables à l'augmentation de la présence policière sur sites festifs. C'est ce qu'on appelle une fausse bonne idée et n'a pas pour effet d'augmenter le sentiment de sécurité, mais plutôt d'attiser les animosités. En effet, n'en déplaise à l'UDC, la police dite uniformée, tend les situations plutôt que de réguler l'ordre festif. J'en veux pour source de nombreux ouvrages de sociologie urbaine, tels ceux de Viau, Delley ou encore Roché, que je mets volontiers à la disposition du postulant.

Nous sommes par contre favorables, au besoin, à l'augmentation de la présence de prévention au Flon via les correspondants de nuit, qui est une alternative plus constructive. Or, ce n'est pas l'objet de ce postulat. Pour toutes ces raisons, et vous l'aurez compris, nous n'avons pas changé d'avis et nous ne renverrons pas ce postulat à la Municipalité.

**Mme Léonie Kovaliv (EàG) :** – Ensemble à Gauche ne considère pas qu'ouvrir le poste de police et augmenter les effectifs de police au sein des quartiers de fête soit une bonne solution. Le groupe fait confiance et encourage le travail des correspondants et des correspondantes de nuit déjà en place, professionnels qui, par ailleurs, travaillent dans des conditions difficiles et pourraient être revalorisés. Dans le but de renforcer la sécurité pour toutes et tous autour des lieux nocturnes, nous encourageons la Municipalité à donner les moyens à ce secteur pluridisciplinaire entre travailleurs sociaux, médicaux et partenaires pour s'étendre. Nous pensons que leurs différentes missions répondent à la demande des Lausannois et des Lausannoises.

Nous incitons aussi la Municipalité à réfléchir à de nouvelles formes de collaboration avec les boîtes de nuit et les bars, ainsi qu'avec les moyens de transport public nocturne, que ce soit en matière d'horaires, mais également en matière de chartes et de règlements en matière d'agressions sexistes, racistes, etc. en leur sein.

Le groupe Ensemble à Gauche a déjà interpellé la Municipalité sur l'existence de lieux problématiques à Lausanne en matière d'inclusivité, mais également d'agressions sexistes ou homophobes. Agir afin d'améliorer l'accès égal à la ville au lieu de divertissement, oui, mais de manière intelligente. Cela passe forcément par des réponses proches des besoins des personnes et non par une réponse sécuritaire. Le groupe Ensemble à Gauche refusera donc ce postulat.

**M. Louis Dana (soc.) :** – Ce postulat demande effectivement beaucoup de choses. Je pense que de nombreuses réponses ont été apportées à ce postulat lorsqu'on a discuté des nouveaux dispositifs, notamment à la Riponne, mais plus largement dans toute la ville. Donc, en un certain sens, il a quelque peu mal vieilli, parce qu'il y a eu une réponse qui a été apportée à ces questions.

Je suis content d'entendre M. Christe lorsqu'il dit que l'unique réponse aux problématiques qui ont été soulevées dans ce texte, ça ne peut pas être uniquement le fait de la police, mais c'est aussi les travailleurs sociaux, c'est aussi les correspondants de nuit. Et en ce sens, je suis parfaitement d'accord avec M Christe.

Ce postulat demande également une évaluation. Alors, moi, je pense que c'est effectivement toujours bon de faire des évaluations, peut-être également des évaluations sur les chiffres de harcèlement de rue ou les chiffres qui peuvent découler du travail des correspondants de nuit, même si, aujourd'hui déjà, l'Observatoire de la sécurité en fait passablement en la matière. Il demande également de prendre langue avec les métiers de la nuit. C'est quelque chose qui est fait, avec les assises de la nuit, notamment, mais, en ce sens, on peut aussi soutenir cette démarche qui est initiée par le postulant.

Sur l'ouverture du poste du Flon, je pense que c'est une question qui peut être plus largement débattue au sein de ce Conseil, que ce soit d'ailleurs au poste du Flon pour déposer une plainte, toutes les plaintes d'ailleurs, ou les postes de quartier. C'est quelque chose qu'on peut entendre. On a fermé les postes de quartier à Lausanne, sans d'ailleurs qu'il y ait de grands débats populaires ou politiques. Je pense qu'on peut réfléchir, peut-être, pas à rouvrir forcément des postes de quartier, mais à développer d'autres formes de présence policière ou des correspondants de nuit ou des travailleurs sociaux au sein des quartiers. Ça peut être quelque chose d'intéressant. Pour toutes ces raisons, le groupe socialiste ne changera pas non plus sa position par rapport à cette commission et renverra, pour avoir des réponses par rapport aux points que j'ai soulevés dans mon intervention, renverra ce postulat à la Municipalité.

**Mme Anna Crole-Rees (PLR) :** – Le groupe PLR aimerait rappeler que la *Nightlife* de Lausanne attire beaucoup de noctambules lausannois comme d'autres régions, ceci particulièrement au Flon,

qui détient environ 80% de l'offre nocturne lausannoise. Au Flon, il y a donc une forte densité de restaurants, de clubs, de bars, etc., et en conséquence, une forte densité de noctambules.

L'insécurité et le sentiment d'insécurité proviennent entre autres de certains noctambules qui consomment, disons, un peu trop d'alcool et/ou de stupéfiants, et incapables de s'autoréguler, avec les conséquences comme des discussions qui tournent mal, le harcèlement, les bagarres, etc. Des mouvements de foule réels ou potentiels peuvent aussi renforcer le sentiment d'insécurité.

Le groupe PLR accueille favorablement le postulat. Il émet toutefois certaines remarques. Le groupe PLR aimerait d'abord souligner la qualité du travail de la police et de tous ses membres. Il faut aussi prendre en compte les tâches de la police, qui évoluent suite aux changements dans cet environnement nocturne de plus en plus complexe et délicat. Le respect vis-à-vis de la police en général a diminué, le nombre de noctambules a fortement augmenté, comme, entre autres, la consommation de stupéfiants. Une grande partie des situations exige de plus en plus de compétences légales, techniques et sociales.

Le groupe PLR soutient l'évaluation. Il recommande que cette évaluation inclue de manière impérative tous les acteurs et actrices, c'est-à-dire les acteurs privés et publics, ainsi que les correspondantes et correspondants de nuit, les CN non mentionnés dans le postulat. L'introduction des CN dans le dispositif de sécurité en 2015 a été régulièrement évaluée et a montré ses effets positifs.

Concernant l'ouverture du poste de police du Flon durant les nuits du week-end, le groupe PLR juge la mesure irréaliste dans les conditions actuelles. En effet, le budget actuel ne permet pas de garantir une présence continue dans le poste de police. N'oublions pas que la police doit répondre partout en ville. Pour information, le numéro 117 fait un premier triage des urgences et on voit rapidement des policiers en voiture sur les lieux. En moyenne, il y a environ 200 interventions par jour à Lausanne. De plus, cette mesure, un poste de police ouvert durant le week-end, n'est pas adéquate. En effet, comme le municipal l'a rappelé lors de la commission, un poste de police sous forme de refuge, sans policier, durant les week-ends, n'est pas réaliste. Ce qui fait la différence est la présence de personnes, policiers et policières, correspondants et correspondantes de nuit, etc.

Il est aussi mal aisé d'imaginer des personnes se sentant en insécurité, voire menacées, courir vers le poste pour se réfugier. D'abord, il faut savoir où est ce poste. De plus, selon la position de la personne cherchant à se réfugier, la distance à parcourir sera plus ou moins longue. Il faut aussi considérer l'état physique de la personne cherchant à se réfugier. Finalement, comment, si j'ose dire, trier des personnes qui entrent au poste, ceci d'autant plus s'il est vide ? A contrario, tout le monde connaît le 117 et pratiquement tout le monde, dont les victimes potentielles et les témoins, dispose de téléphones portables. Nous le répétons, c'est la présence sur le terrain d'actrices et d'acteurs travaillant à la pacification qui fait la différence.

Concernant la dotation suffisante des effectifs de police les nuits du week-end pour assurer une présence dissuasive et rassurante, le PLR rappelle qu'une augmentation des effectifs est en général accueillie de manière plutôt, disons, retenue par la majorité. Le planning prévoit déjà une présence plus importante au Flon pendant le week-end que durant la semaine.

La discussion est close.

**Mme Anna Crole-Rees (PLR), rapportrice remplaçante** : – Alors, les conclusions, c'était pour le renvoi à la municipalité avec 8 oui et 3 refus.

**Le Conseil, par 46 oui, 25 non et 3 abstentions, approuve la conclusion de la commission, soit décide de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.**

(insérer délibéré)

La séance est levée à 21 h 27.